

Arrêté nommant le président de jury et la vice-présidente des concours de recrutement de professeurs des écoles « externe », « second interne » et « troisième concours »

Académie de Créteil Session 2024

La Rectrice de l'Académie de Créteil ;

- **Vu** les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- **Vu** l'arrêté du 3 mai 2010 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat du premier degré ;
- **Vu** l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- **Vu** l'arrêté du 22 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- **Vu** l'arrêté du 22 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est nommé, pour la session 2024, président de jury des « concours externe », « second concours interne » et « troisième concours » de recrutement de professeurs des écoles de l'enseignement public et privé de l'académie de Créteil, Monsieur Antoine CHALEIX, Inspecteur d'Académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 2 : Est nommée, pour la session 2024, vice-présidente de jury des concours « externe », « second concours interne » et « troisième concours » de recrutement de professeurs des écoles de l'enseignement public et privé de l'académie de Créteil, Madame Isabelle DEL BIANCO, Conseillère académique 1^{er} degré du Recteur au rectorat de Créteil.

ARTICLE 3 : Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 27 octobre 2023

La Rectrice de l'Académie de Créteil,


Julie BENETTI